

# TARIFS

des soins remboursables les plus courants



TECHNOLOGUE ORTHOPÉDIQUE  
NON CONVENTIONNÉ EN  
BANDAGISTERIE/ORTHÉSIOLOGIE

Numéro INAMI  
Numéro BCE

Dans le cadre de l'obligation d'information et des bonnes pratiques, le technologue orthopédique vous informera en détail sur le type de dispositif qui vous a été prescrit et sur les modalités de financement

DESCRIPTION DES SOINS	MONTANT TOTAL	INTERVENTION INAMI	TICKET MODÉRATEUR PATIENT	SUPPLÉMENT PATIENT
Chevillère préfab, souple, avec accessoires et renforcement	<b>Standard</b> €	€	€	€
Code de nomenclature : 646973	<b>Bim</b> €	€	€	€
Orthèse de genou sur mesure	<b>Standard</b> €	€	€	€
Code de nomenclature : 647356	<b>Bim</b> €	€	€	€
Prothèse mammaire complète non adhésive à plusieurs couches	<b>Standard</b> €	€	€	€
Code de nomenclature : 642294	<b>Bim</b> €	€	€	€
Bas AG sur mesure, jambe gauche/droite, tricotage sur métier rectiligne, classe III	<b>Standard</b> €	€	€	€
Code de nomenclature : 769075/769274	<b>Bim</b> €	€	€	€
Gaine de bras, gauche/droite, confectionnée individuellement, sans gant	<b>Standard</b> €	€	€	€
Code de nomenclature : 654452/654474	<b>Bim</b> €	€	€	€
Intervention maximale de l'assurance pour des dispositifs de stomie pour une colostomie, par trimestre, à partir du 4ème mois	<b>Standard</b> €	€	€	€
Code de nomenclature : 655351	<b>Bim</b> €	€	€	€



**Conventionné** Un dispensateur de soins conventionné respecte les tarifs de l'INAMI.

**Bim** Personne qui a droit à une intervention plus élevée de l'INAMI (bénéficiaire de l'intervention majorée).

**Montant total** Montant maximal que vous payez pour ces soins. Il se compose de l'intervention de l'INAMI, du ticket modérateur et des suppléments éventuels.

**Intervention INAMI** Partie du tarif que l'assurance obligatoire soins de santé prend en charge.

**Ticket modérateur patient** Partie maximale du tarif que vous prenez en charge, à côté des suppléments éventuels.

**Supplément patient** Montant maximal qu'un dispensateur de soins facture en plus du tarif de l'INAMI.



**Que payez-vous chez le dispensateur de soins ?**

- Le montant total. Votre mutualité vous rembourse ensuite le montant de l'intervention de l'INAMI.
- OU
- Uniquement le ticket modérateur et des suppléments éventuels (si le dispensateur applique le tiers payant).



Ces tarifs s'appliquent uniquement aux personnes assurées auprès de l'assurance obligatoire soins de santé qui remplissent toutes les conditions de remboursement.

**Vous avez le droit d'obtenir toute information quant aux répercussions financières des soins.**